

Certificat de formation à la gestion associative

Code formation : LD-CFGA-4000

Pour qui ?

Bénévole - Comptable – gestionnaire – trésorier –
Administrateur – Demandeur d'emploi

Prérequis

Aucun

Objectifs

Acquérir les compétences de base en gestion associative.

Permet de valoriser l'engagement bénévole au sein des associations.

Permet de développer des compétences pour assumer des responsabilités au sein de structures associatives.

CFGa – arrêté du 15 décembre 2008

Durée :

170 heures

30h de formation + 140h de stage en situation

Lieu (x) et Date (s) :

Lyon

Session 1 : Mai 2018

Session 2 : Décembre 2018

Autres dates nous contacter

Paris et autres villes

Nous consulter

PROGRAMME

Module 1 : L'association et son fonctionnement – Responsabilité juridique et assurances

Obligations administratives des associations / AG et PV / rapport d'activité et financier /

Module 2 : Initiation à la gestion des associations sans salarié, financements et subventions

Documents de synthèse bilan et compte de résultat / analyse financière / budgets et subventions

Module 3 : Animation de réunions et organisation de manifestation exceptionnelle

Parler en public, conduire une réunion, manager des équipes, méthodologie de projet, obligations et responsabilités, aspects fiscaux, outils de communication (interne et externe)

Module 4 : L'association employeur

Droits et obligations de l'employeur, recrutement, gestion des conflits, obligations liées à la paie, contrats aidés

Méthodes pédagogiques : *IMPORTANT* : 20 jours de pratique dans une structure associative en sus

Intervention centrée sur la pratique, de nombreux exercices seront réalisés.

Cette formation, théorique et pratique, est validée par un Certificat de Formation à la Gestion Associative.

Évaluation : Questions – réponses / Cas pratique en fin de stage pour contrôler l'ensemble des compétences acquises

Intervenants : Enseignant chercheur en gestion associative – Administrateur d'association

Bons plans.....FORMATION en INTRA

Possibilité d'une formation dans vos locaux pour l'ensemble de vos bénévoles

AGRÈMENT – Contenu répondant aux exigences de l'arrêté du 15 décembre 2008 - Formation agréée par la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion Sociale Rhône-Alpes (DRJSCS)

